



14ème législature

Question N° : 6549	De M. Marc Dolez (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Outre-mer		Ministère attributaire > Outre-mer
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >insertion professionnelle et sociale	Analyse > fonction publique. perspectives.
Question publiée au JO le : 09/10/2012 Réponse publiée au JO le : 04/12/2012 page : 7221		

Texte de la question

M. Marc Dolez demande à M. le ministre des outre-mer de lui indiquer s'il compte prendre des mesures pour favoriser l'insertion professionnelle de personnes reconnues travailleurs handicapés dans l'administration dont il a la charge.

Texte de la réponse

Le recrutement des travailleurs handicapés afin de satisfaire aux obligations de recrutement assignées aux administrations publiques en 2005 mais aussi par respect d'un engagement de principe en faveur de l'égalité et de l'accès de tous les citoyens aux emplois publics est encouragé au sein de la délégation générale à l'outre-mer (DéGéOM). En effet, à ce jour le recrutement de travailleurs handicapés représente 9,30 % des effectifs de la délégation, taux supérieur aux 6 % exigés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).